



Saisie des parts d'une SCI

Par **Moderlife**, le **14/05/2020** à **01:24**

Bonjour,

Suite a un contrôle fiscal sur une société dont je suis le gérant une révision mon impôt personnel a été faite et une somme de 150k € a été ajouté a mes revenus .

Aujourd'hui je suis dans l'incapacité de payer et Les seuls actifs que je possède sont des part (10%) d'une sci détenue par femme (don't je suis lié par un mariage sous le régime de séparation de biens) et ma fille mineur .

Nous avons acquis récemment une maison avec ma SCI et je voulais savoir si ce bien peut être saisie ou si seulement les 10% que je possède sont a risque .

De plus si je décide de céder mes parts a un des deux autres associés(ma femme ou ma fille) . C'est possible ?

Merci d'avance pour votre aide